

## Mise à l'enquête publique d'un projet d'améliorations structurelles

Requérant: Perrin Guy

Auteur du projet: Ernest Roth SA

Objet du projet: construction d'un rural en stabulation libre

No plan/No parcelle: plan N° 13, parcelle Nos 607, 608, 1916, 1915, 1914, 588, 470

Au lieu dit: Fontany

Propriétaires de la parcelle: Marcel et Philippe Mariaux

Coordonnées: 2'565'099 / 1'120'106

Zone du plan d'affectation: zone agricole II

En application de l'article 17 de l'ordonnance du 20 juin 2007 sur l'agriculture et le développement rural (Ocagr), l'Office des améliorations structurelles, d'entente avec le Service de l'agriculture, soumet à l'enquête publique le projet de construction des travaux mentionnés ci-dessus. Cette mise à l'enquête publique est conduite de pair avec la procédure visant à l'octroi d'une autorisation de construire au sens des dispositions de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation du projet, peut être consulté durant trente jours auprès du greffe communal de la commune de Massongex, ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf/Sion, durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée et en deux exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Sion, dans les trente jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions de la Confédération, la légitimation à formuler opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr).

Sion, le 14 février 2020